



Un choix pour l'avenir

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Dans les débats actuels, il est souvent question du passé, de l'histoire et des traditions dans le monde municipal. Il s'agit de valeurs importantes qui, pour trouver tout leur sens, doivent aussi cohabiter avec les valeurs que nous privilégions pour bâtir un avenir solide.

Construire une collectivité est un travail de longue haleine dans lequel chacun de nous doit s'engager. C'est le projet que nous avons entamé il y a deux ans et auquel nous croyons encore. Nous croyons surtout que demeurer au sein du nouveau Longueuil signifie conserver le poids décisionnel dont nous avons besoin pour réaliser ce que nous voulons pour Brossard.

C'est ce poids décisionnel qui nous a permis de choisir le développement du boisé régional de Brossard plutôt qu'un autre secteur et de défendre des dossiers de transport collectif, tels que le SLR (métro de surface) et les voies réservées sur Taschereau. Ces dossiers étaient déjà au cœur des préoccupations de l'ex-ville de Brossard et nous avons pu les poursuivre, parce que nous bénéficions d'une juste représentativité au sein du nouveau Longueuil. Nous voulons encore avoir cette liberté de choisir nos équipements collectifs pour nous et nos enfants.

C'est ici et maintenant que cela se passe. Nous avons notre mot à dire sur la qualité et le niveau de vie des générations futures. Nous avons mis en place une réglementation avant-gardiste sur l'usage des pesticides, nous avons procédé à un inventaire des milieux humides, nous connaissons maintenant mieux la richesse de notre territoire et sommes plus que jamais aptes à le développer en tenant compte de nos valeurs locales et des principes de développement durable.

Ensemble, nous pouvons continuer à développer et à maintenir des emplois locaux, attirer des entreprises et les convaincre de consolider leurs investissements chez nous. Récemment, l'entreprise Adacel a annoncé qu'elle demeurerait dans le parc industriel de Brossard, alors qu'elle souhaitait déménager en Californie. Grâce à l'apport de Développement économique Longueuil, nous avons pu conserver 120 emplois de haute technologie, des emplois rémunérateurs et de qualité.

Nous voulons aussi continuer à participer aux projets sociaux, bénéficier des efforts de concertation pour élaborer des politiques de développement durable dans lesquelles les Brossardois de toutes les générations se reconnaissent. De nombreux chantiers sont en route : le plan de développement social et communautaire, les politiques culturelle et familiale. Nous voulons encore contribuer à les orienter, maintenant, et dans l'avenir.

Ensemble, nous avons maintenant un poids politique plus important à l'égard des instances gouvernementales supérieures dans les dossiers qui

nous touchent de près, tels que la sécurité publique et le soutien aux propriétaires de maisons lézardées. Continuons à bâtir notre collectivité au sein du nouveau Longueuil, une ville encore toute jeune mais dont nous pouvons déjà être fiers.

À chaque fois que nous prenons une décision, nous le faisons au nom des générations futures et de leur qualité de vie. Faire partie du nouveau Longueuil, c'est se donner le pouvoir de continuer à faire nos propres choix.

La présidente de l'arrondissement de Brossard,



Nicole Carrier



Président suppléant

M. Jean-Gilles Senécal, conseiller du district n° 28 (secteurs A-B) exerce les fonctions de président suppléant de l'arrondissement jusqu'au 13 septembre.

Horaire des services de l'arrondissement

Bureaux de la mairie d'arrondissement

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30
- Du 25 juin au 3 septembre : fermeture à 12 h le vendredi

Service des travaux publics

En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture ou lors d'un congé férié, composez le 926-7920.

Comptoir du Service du loisir et du développement communautaire

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
- Du 25 juin au 3 septembre : fermeture à 12 h le vendredi
- Mardi de 8 h 30 à 20 h 30
- Samedi de 9 h à 12 h
- Du 26 juin au 31 juillet : fermé

Bibliothèque

- Lundi de 13 h 30 à 21 h 30
- Mardi de 9 h 30 à 21 h 30
- Mercredi : fermé
- Jeudi de 9 h 30 à 21 h 30
- Vendredi de 13 h 30 à 21 h 30
- Samedi de 10 h à 17 h
- Du 26 juin au 4 septembre : de 12 h à 17 h
- Dimanche de 11 h à 17 h
- Du 27 juin au 5 septembre : fermé

Ville de Longueuil bonjour !



Arrondissement de Brossard Mairie d'arrondissement

2001, boulevard de Rome
Renseignements généraux 463-7030
Conseil d'arrondissement 463-7031
Direction d'arrondissement 463-7032
Service à la clientèle 463-7030
Service de l'administration 463-7029
Urbanisme, permis et inspection 463-7033
Loisir et développement
communautaire 463-7035

Service de la bibliothèque 463-7130
7855, avenue de San-Francisco
Service des travaux publics 463-7034
3800, boulevard Matte
Centre socioculturel 463-7131
7905, avenue de San-Francisco
Autres numéros de téléphone importants
Urgences – police et incendie 911
Ville de Longueuil
Renseignements généraux 463-7000
Police – renseignements 926-7920
Sécurité incendie
• Renseignements 463-7036
• Division prévention 463-7038
Info-taxes 463-7272
Info-évaluation 463-7177
Info-pesticides 463-7333

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 12 juillet et 16 août à 20 h à la salle du conseil de l'arrondissement, au 2001, boulevard de Rome.

On peut joindre les membres du conseil d'arrondissement au 463-7031.

Brossard en bref

Bienvenue aux nouveaux résidents



Vous êtes un nouveau résident de l'arrondissement de Brossard ? Vous souhaitez obtenir de l'information concernant les loisirs, le ramassage des ordures, les heures d'ouverture de nos bureaux, etc.? Vous n'avez qu'à joindre le Service à la clientèle, au 463-7100, poste 5215, ou par courriel : information.brossard@ville.longueuil.qc.ca.

C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions.

Le Gala de l'action bénévole

Le 22 mai dernier, à l'aréna Michel-Normandin, le conseil d'arrondissement de Brossard recevait les bénévoles des organismes accrédités par le Service du loisir et du développement communautaire lors de la 9^e édition du *Gala de l'action bénévole*.

Les quelque 750 personnes présentes ont assisté à la remise des prix et hommages à l'action bénévole décernés par les autorités de l'arrondissement. La soirée s'est poursuivie avec le spectacle du groupe *Jab Jab*, qui a offert une prestation des plus dynamiques rappelant l'ambiance et les rythmes de fêtes traditionnelles des Caraïbes et des Antilles, et a pris fin par de la danse.

Le *Gala de l'action bénévole* est une occasion pour les membres du conseil de l'arrondissement de démontrer leur reconnaissance aux bénévoles pour le travail qu'ils accomplissent et leur précieuse contribution à la qualité de vie locale.

Merci à tous les bénévoles !

Les jardins d'Aumont prennent vie

Le projet de jardins communautaires au parc Aumont est maintenant réalité. Les parcelles de terrain disponibles ont vite trouvé preneurs et déjà les jardiniers sont à l'œuvre.

Ce projet est le résultat d'une étroite collaboration entre *Les loisirs du secteur « A » de Brossard* (L.S.A.B) et l'arrondissement de Brossard.



Nicole Carrier, présidente de l'arrondissement, Gérard Dansereau, responsable du projet pour les L.S.A.B., Jean-Gilles Senécal, conseiller municipal du district n° 28, et André Sabourin, président des L.S.A.B., en compagnie de quelques-uns des jardiniers.

Renseignements utiles



Terrains vacants



Les propriétaires de terrains vacants ont l'obligation de les entretenir régulièrement (tonte et enlèvement des rebuts). Ce travail d'entretien est obligatoire au moins trois fois par année : avant le 1^{er} juin, avant le 31 juillet et avant le 15 septembre.

Quand puis-je arroser ?

L'arrosage est permis entre 21 heures et 1 heure le matin suivant selon l'horaire qui suit :

- mercredi, vendredi et dimanche pour les résidences dont l'adresse est paire;
- mardi, jeudi et samedi pour les résidences dont l'adresse est impaire.



L'arrosage est prohibé le lundi. De plus, advenant une période de sécheresse inhabituelle, les autorités municipales peuvent interdire complètement l'arrosage.

Pour en finir avec l'herbe à poux

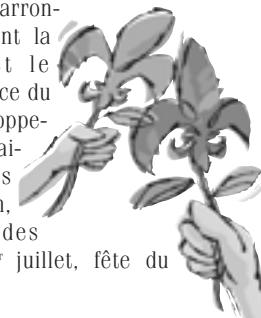


Pour contrôler l'herbe à poux, il suffit de l'arracher, de la tondre ou de la faucher, une première fois à la fin juillet et une seconde fois à la fin du mois d'août afin d'empêcher les plants de fleurir. Une coupe à 5 cm donnera des résultats souvent très satisfaisants, mais une coupe à 2 cm est idéale et procure un meilleur contrôle. Contrairement à l'herbe à puce, on peut arracher l'herbe à poux sans crainte, car elle ne provoque pas de réaction cutanée au toucher.

Arracher l'herbe à poux : un geste de civisme qui contribue grandement au mieux-être de la collectivité !

Fête nationale des Québécois et fête du Canada : bureaux fermés

Les services de l'arrondissement, incluant la bibliothèque et le comptoir du Service du loisir et du développement communautaire, seront fermés les jeudis 24 juin, fête nationale des Québécois, et 1^{er} juillet, fête du Canada.



Taxes municipales 2004

Dernier versement le 4 août

Renseignements utiles



Quelques règles à l'égard de l'emprise publique

Panier pour le basket-ball : afin d'assurer la sécurité de nos jeunes et des piétons, il est formellement interdit de déposer ou d'installer un support à ballon-panier, fixe ou amovible, sur le trottoir et à moins de trois mètres du pavage de la voie publique.



Circulation dans les parcs : il est interdit de passer sur la propriété publique avec des véhicules ou de la machinerie pour accéder à une propriété, à moins d'obtenir un permis du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection. Un dépôt de garantie est exigé.

Emprise d'Hydro-Québec : il est interdit d'empiéter de quelque façon que ce soit dans l'emprise d'Hydro-Québec, qu'il s'agisse de plantation, d'aménagement paysager, d'installation de jeux ou autres.

Entreposage : pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de déposer ou de laisser dans les rues, ruelles, allées, avenues, terrains publics, places publiques, traverses, trottoirs et parcs de l'arrondissement des matériaux de construction ou de démolition, de la machinerie, des rebuts de toutes sortes, des amoncellements de terre, de pierre, de briques ou de béton ou des conteneurs.

Foyer extérieur et feux en plein air

Sur le territoire de l'arrondissement, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur sur un terrain privé. Il est également interdit de faire des feux en plein air.

Barbecue

Aucun appareil portatif à rôtir ou à griller, alimenté au charbon de bois ou au gaz, ne peut être utilisé à l'intérieur d'un bâtiment. À l'extérieur, ce type d'appareil doit être installé à plus de 600 mm (24 po) de toute ouverture d'un bâtiment comme une fenêtre ou une porte. Il doit reposer sur un matériau incombustible et être à au moins 500 mm (20 po) de tout matériau combustible.

La bonbonne de gaz propane ne peut être entreposée à l'intérieur d'un bâtiment, d'un garage, ni même dans un cabanon extérieur.

Assurez-vous que l'utilisation de votre barbecue ne crée aucun risque d'incendie et que la fumée qu'il dégage ne nuit pas au bien-être de vos voisins.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour renseignements : **463-7038**

Où et quand jeter ses ordures ?

Ordures ménagères

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer vos ordures en bordure de la rue avant 20 heures le mardi, l'enlèvement ayant lieu le mercredi. À noter que les meubles, matelas et électroménagers sont ramassés le même jour. Pour renseignements : Service des travaux publics, **463-7034**

Matières recyclables

Le ramassage des matières recyclables a lieu le vendredi. Si le vendredi est un jour férié, il est généralement reporté à la semaine suivante.



Matériaux de construction

Les citoyens de Brossard peuvent se défaire de leurs matériaux de construction de façon pratique et écologique en se rendant à l'Éco-centre Matrec-Brossard situé au 8005, boulevard Grande Allée, au sud-est de l'autoroute 30.



Pour connaître l'horaire, téléphonez à Éco-centre Matrec-Brossard au **462-0503**.

Une question de respect du voisinage !

Réduire la pollution sonore contribue grandement à la qualité de l'environnement. Des règlements visant à limiter la période d'utilisation d'équipements bruyants sont d'ailleurs en vigueur à Brossard.

Ainsi, tout bruit continu d'une intensité de 55 dB(A) ou plus entre 7 h et 21 h ou de 50 dB(A) entre 21 h et 7 h, ainsi que tout bruit occasionnel dont l'intensité est supérieure à 75 dB(A), sont considérés comme étant de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.

Il est aussi interdit d'exécuter des travaux de construction, de réparation ou de démolition

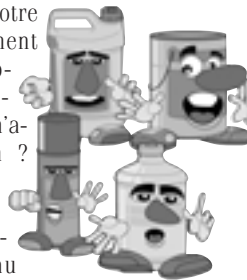
Remplissage de piscines

Tout propriétaire désirant s'approvisionner à la borne-fontaine pour remplir sa piscine doit se présenter au comptoir de perception, au 2001, boulevard de Rome, pour acquitter les frais de ce service, soit un tarif de base, plus un montant additionnel selon la quantité d'eau requise.

Avant l'installation d'une nouvelle piscine creusée, il faut d'abord obtenir un permis de construction

Résidus domestiques dangereux

Votre maison ou votre cabanon contiennent des produits domestiques dangereux dont vous n'avez plus besoin ? Apportez-les au dépôt des ateliers municipaux de l'arrondissement, au 3800, boulevard Matte.



D'ici la fin de l'année, le dépôt sera ouvert de 9 h à 13 h, aux dates suivantes :

- en août : les 7 et 21
- en septembre : les 11 et 25
- en octobre : les 2, 16 et 30

Rappelons que les pesticides, les produits chimiques et les batteries d'automobile doivent être transportés dans des contenants hermétiques et être facilement identifiables.

Ce service étant offert gratuitement aux résidents de l'arrondissement, ceux-ci doivent présenter une preuve de résidence pour avoir accès au dépôt (permis de conduire, certificat d'enregistrement de véhicule, compte de taxes ou bail).

Pour renseignements : Service des travaux publics, **463-7034**

N'oubliez pas le ramonage de votre cheminée !

À Brossard, il est obligatoire de faire ramoner, au moins une fois par année, toute cheminée raccordée à une installation de chauffage à combustible solide. Vous pouvez ramoner vous-même la cheminée ou confier ce travail à un professionnel. La Ville ne recommande ni n'accrédite aucune entreprise de ramonage.

Nous vous conseillons de faire appel à un ramoneur membre de l'Association des professionnels en chauffage (APC); s'il doit réparer la cheminée ou le foyer, il est important de vérifier s'il détient un permis de la Régie du bâtiment. Exigez un reçu prouvant que le travail de ramonage et de réparation, s'il y a lieu, a été effectué.

Avant la venue du ramoneur, assurez-vous que la trappe de la cheminée est bien fermée pour éviter les dégâts que peut causer la suie à l'intérieur de la maison. Une fois le ramonage terminé, ouvrez la trappe pour laisser tomber la suie et les dépôts de créosote et complétez le nettoyage.

Pour renseignements : **463-7038**

Thermopompe

Toute nouvelle installation de thermopompe pour maison ou piscine sur le côté d'une résidence doit respecter une distance minimale de 3 mètres de la ligne de propriété latérale.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'intensité maximale du bruit provenant d'une thermopompe à la ligne de propriété est de 50 dB(A). De plus, la thermopompe ne doit pas être visible de la voie publique ou doit être dissimulée par un écran visuel. Cette norme s'applique également aux systèmes de filtration des piscines.

Fermeture de l'entrée d'eau

Si vous effectuez des travaux qui requièrent la fermeture de l'entrée d'eau de votre propriété au niveau de l'emprise de la rue, vous devez communiquer avec le Service des travaux publics qui vérifiera, dans un délai de 48 heures ouvrables, si la boîte de service de votre propriété est accessible et fonctionnelle.

Dans le cas où la boîte de service n'est pas fonctionnelle, elle sera réparée dans un délai de 15 jours ouvrables si le temps le permet.

Dès que la boîte de service est accessible et fonctionnelle, vous pouvez demander la fermeture de l'entrée d'eau; un délai de 24 heures ouvrables est alors requis.

Pour renseignements : Service des travaux publics, **463-7034**

Bibliothèque

Une utilisation sans cesse croissante des services de la bibliothèque

Alors que des études récentes révèlent que les habitudes de lecture des citoyens et la fréquentation des bibliothèques sont généralement à la baisse, le bilan des activités de la bibliothèque de Brossard au cours de la dernière année indique une hausse d'utilisation des services qu'elle offre. Avec une moyenne québécoise de 30,5 % et un seuil dépassant rarement les 33 %, le taux de 41 % de la population de l'arrondissement qui fréquente la bibliothèque est particulièrement notable.

En 2003, deuxième année complète dans ses locaux de l'avenue de San-Francisco, la bibliothèque connaissait une hausse de 15 % d'abonnés, et ce, malgré une diminution de la subvention gouvernementale octroyée aux acquisitions qui a entraîné une baisse de 12 % de nouveaux documents.

Le prêt de documents a connu une hausse de 35 % depuis 2000, se chiffrant maintenant à un peu plus de 572 000. Le nombre de prêts aux citoyens des autres arrondissements représente 11 % de ce total.

Le bilan de l'année 2003 démontre un accroissement non seulement de la clientèle et du nombre de prêts, mais également de l'utilisation des autres services offerts par la bibliothèque. Notons par exemple que 41 268 consultations ont été effectuées sur les postes donnant accès à Internet. Les efforts déployés pour la formation des usagers sur l'utilisation d'Internet et du catalogue ont permis au service de l'aide au lecteur de



consacrer plus de temps au soutien aux utilisateurs pour des recherches particulières. Il est également intéressant de souligner le nombre sans cesse croissant de consultations de documents sur place. Notons par ailleurs que l'intérêt grandissant des gens d'affaires pour les services du *Centre d'affaires.doc* a amené la mise sur pied d'ateliers thématiques touchant particulièrement cette clientèle.

Ces résultats démontrent bien l'importance d'offrir des services et des collections diversifiés et de qualité dans un environnement agréable et avec un souci constant de répondre aux besoins de la clientèle.

La lecture, une agréable évasion !

Quoi de mieux qu'un bon livre pour s'évader durant l'été, assis confortablement à l'extérieur de la maison ? C'est le temps rêvé pour lire des séries : Diana Gabaldon, *Le chardon et le tartan*, Jean M. Auel, *Les enfants de la Terre*, Robert Jordan, *La roue du temps* et autres

auteurs prolifiques dont André Mathieu, Nora Roberts, Michael Chrichton et Robin Hobb.

Ce ne sont là que quelques suggestions. Passez au bureau de l'aide au lecteur et c'est avec plaisir que nous vous suggérerons des lectures qui correspondent à vos goûts !

Formations informatiques Le programme se poursuit en juillet

L'horaire des formations informatiques est affiché à la bibliothèque le deuxième jeudi de chaque mois. Il est également publié dans les journaux locaux et disponible dans le site Internet de la bibliothèque : longueuil.ca/brossard/biblio.

Vous pouvez vous inscrire en vous présentant au comptoir de l'aide au lecteur à l'étage ou en téléphonant au **463-7100, poste 5283**.

Veuillez noter que ce programme fera relâche au mois d'août.

Modalité de prêt durant la saison estivale

Jusqu'au vendredi 3 septembre, la période de prêt est prolongée à quatre semaines. Le nombre d'emprunts demeure le même : 10 documents de la collection régulière, en plus de 3 documents de la collection en prêt tarifé (disque, livre, cédérom).

Le festival des disques compacts est également de retour avec la saison estivale : le tarif de prêt des disques compacts (étiquette verte) est de 1 \$ au lieu de 1,50 \$.

Vous cherchez des idées de sorties en famille ? Nous avons des outils pour vous aider !

Nous avons plusieurs outils de référence pour vous aider à planifier des activités familiales agréables qui respectent votre budget. *Coups de pédale autour de Montréal* et *Guide cycliste : Rive-Sud et Montérégie* vous permettront de découvrir une foule de circuits à parcourir à vélo. *Le consommateur averti de Montréal* et la série de guides *Le petit futé* vous permettront de trouver des idées intéressantes de sorties en famille à prix modique. Nous vous invitons également à utiliser nos postes informatiques pour consulter les différents sites Internet des parcs nationaux.

Vous recherchez de l'information sur un type précis d'activités ou sur un endroit particulier ? Adressez-vous au personnel de l'aide au lecteur qui saura assurément vous conseiller.

Concours de poésie : les gagnants sont connus



Dans l'ordre habituel, Rasha Al Hashimi, Aparna Bhat et Melanie de Andrades. Tracy Malette était absente au moment de la prise de photo.

Bravo aux gagnantes du concours de poésie organisé pour les adolescents à l'intérieur du *Festival de littérature de la Montérégie* : Rasha Al Hashimi (secondaire 2) et Tracy Malette (secondaire 4) du côté francophone; Aparna Bhat (secondaire 3) et Melanie de Andrades (secondaire 4) du côté anglophone. Chacune a reçu un bon d'achat offert par la Librairie Renaud-Bray et un livre de poésie.

Le jury a dû faire son choix parmi plus d'une centaine de poèmes. Du côté francophone, il était composé de trois écrivaines : Anne-Marie Aubin, Louise de Gonzague Pelletier et Josée Ouimet. Du côté anglophone, on retrouvait Beth Saint-Martin, enseignante, et Caroline Souaid, écrivaine.

Merci aux membres du jury et à la Librairie Renaud-Bray !

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



2004-2005 : Une autre belle saison de spectacles

Septembre

25	Claude Dubois	Chanson
----	---------------	---------

Octobre

2	Mario Jean	Humour Chanson Chanson
17	Léo Munger	
29	Nicolas Ciccone	

Novembre

7	Le carnaval des animaux	Théâtre pour enfants Musique
21	Mireille Proulx	

Décembre

5	Encore une fois, si vous permettez	Théâtre pour enfants Concert de Noël
12	Souris Bouquine	
18	Orchestre symphonique de Longueuil	

Janvier

30	La maladie fantastique	Théâtre pour enfants
----	------------------------	----------------------------

Février

5	Dorothée Berryman	Chanson Chanson Humour
6	Calvé et Létourneau	
26	Martin Petit	

Mars

6	Trio de guitares de Montréal	Musique Théâtre Théâtre pour enfants
12	La société des loisirs	
20	François Ste-Marie	

Pour tout connaître sur la programmation culturelle de la prochaine année, consultez le dépliant *Art et culture 2004-2005* qui sera inséré au centre de l'édition du *Loisard* d'automne.



A choice for the future

Dear Fellow Citizens,

In the current debates, mention is often made of the past, of history, and of municipal traditions. These are all important values, yet for them to have their full meaning, they must also co-exist with the values we consider important for building a solid future.

Building a community is work that requires perseverance and to which each of us must be committed. This is the project we launched two years ago and in which we still believe today. Above all, we believe that remaining within the new Longueuil means holding on to the decision-making power we need in order to achieve what we want for Brossard.

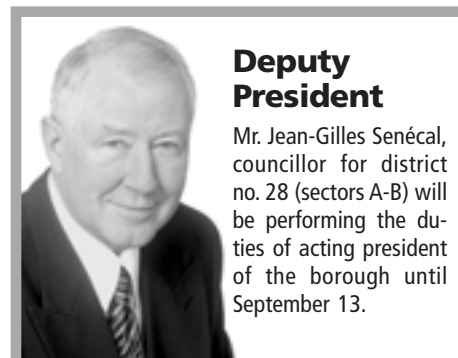
It is this decision-making power that has allowed us to choose, for example, to develop Brossard's regional woodlands rather than another sector and to defend our interests in public transportation, such as the SLR (light rail system – surface transit) and the reserved lanes on Taschereau Boulevard. These issues were already major concerns for the former city of Brossard and we have been able to pursue them because we have fair representation within the new Longueuil. We wish to continue benefiting from this freedom to choose the community facilities we want for ourselves and our children.

It's here and now that things are happening. We have our word to say about the quality and standard of living for future generations. We have introduced forward-looking by-laws concerning the use of pesticides; we have done a wetlands inventory; we now have a better idea of the wealth of our territory and

are better equipped than ever to develop it, taking into account our local values and principles of sustainable development.

Together, we can continue to develop and maintain local jobs, and to attract and convince companies to consolidate their investments here in Brossard. Recently, Adacel announced that it would be staying in Brossard's industrial park whereas it had been hoping to move to California. Thanks to the contribution of Longueuil Economic Development (LED), we have been able to retain 120 high-tech, well-paying, quality jobs.

We also want to continue participating in social projects, and to benefit from combined efforts to develop sustainable development policies with which all generations of Brossard citizens will be able to identify. Many projects are in the works, including the social and community development plan, and cultural and family policies. We hope to continue giving them direction, both now and in the future.



Deputy President

Mr. Jean-Gilles Senécal,
councillor for district
no. 28 (sectors A-B) will
be performing the duties
of acting president
of the borough until
September 13.

Together, we now have heavier political clout with higher-level government authorities in matters that affect us directly, such as public security and support for owners of homes with settlement cracking. Let us continue to build our community within the new Longueuil, a city that is still very young but of which we can already be proud.

Every time we make a decision, we do so on behalf of future generations and their quality of life. Being part of the new Longueuil means giving ourselves the power to continue making our own choices.

Nicole Carrier

Nicole Carrier
Brossard Borough President

Schedule of Borough Services

Borough Hall

- Monday to Friday, 8:30 a.m. to 12 noon, and 1:15 p.m. to 4:30 p.m.
- June 25 to September 3:
closes at 12 noon on Fridays

Public Works

For emergencies outside opening hours or on holidays, call 926-7920.

Desk of the Recreation and Community Development Department

- Monday, Wednesday, Thursday and Friday, 8:30 a.m. to 4:30 p.m.
- June 25 to September 3:
closes at 12 noon on Fridays
- Tuesday, 8:30 a.m. to 8:30 p.m.
- Saturday, 9:00 a.m. to 12 noon
- June 26 to July 31: closed

Library

- Monday, 1:30 p.m. to 9:30 p.m.
- Tuesday, 9:30 a.m. to 9:30 p.m.
- Wednesday: closed
- Thursday, 9:30 a.m. to 9:30 p.m.
- Friday, 1:30 p.m. to 9:30 p.m.
- Saturday, 10:00 a.m. to 5:00 p.m.
- June 26 to September 4: 12 noon to 5:00 p.m.
- Sunday, 11:00 a.m. to 5:00 p.m.
- June 27 to September 5: closed

Ville de Longueuil hello!



Borough of Brossard Borough Hall

2001 Rome Boulevard
General Information 463-7030
Borough Council 463-7031
Senior Management 463-7032
Resident Services 463-7030
Administrative Services 463-7029
Town Planning, Permits
and Inspection 463-7033
Recreation and Community
Development 463-7035

Library 463-7130
7855 San Francisco Avenue
Public Works 463-7034
3800 Matte Boulevard
Centre socioculturel 463-7131
7905 San Francisco Avenue
Other important telephone numbers
Emergency – Police and Fire 911
Ville de Longueuil
General Information 463-7000
Police – General Information 926-7920
Fire Protection
• General Information 463-7036
• Prevention Division 463-7038
Info-Tax 463-7272
Info-Assessment 463-7177
Info-Pesticides 463-7333

Borough Council Meetings

The next public meetings will be held at 8 p.m. on Monday, July 12 and August 16, in the borough council chambers at 2001 Rome Boulevard. Members of your borough council can be reached at 463-7031.

Useful information



Filling swimming pools

Any property owners wishing to hook up to hydrants to fill their swimming pools must go to the tax counter at 2001 Rome Boulevard to pay the fee for this service. The fee includes a base amount, plus an additional charge proportionate to the quantity of water required.

Before installing a new in-ground pool, a building permit must first be obtained from the Town Planning, Permits and Inspection Department. The cost of the permit includes the basic swimming pool filling fee for hook-up to a hydrant, plus an amount determined by the pool size. Upon presentation of a building permit, the Fire Protection Department will give you the necessary fittings.

When can you water your lawn?

Lawn watering is permitted between 9 p.m. and 1 a.m. according to the following schedule:

- Wednesday, Friday and Sunday, for homes with even-numbered addresses;
- Tuesday, Thursday and Saturday, for homes with odd-numbered addresses.



Watering is prohibited on Mondays. In the event of an exceptional drought, municipal authorities may prohibit lawn watering altogether.

Shutting off the water intake valve

If you are doing work that requires shutting off the water intake valve on your property at the street right-of-way, you must contact the Public Works Department. Within a 48-hour period (business days), they will check whether the curb box for your property is accessible and operational.

If the curb box is not operational, it will be repaired within 15 working days, weather permitting.

As soon as the curb box is accessible and operational, you may ask that the water intake valve be shut off; you must allow a period of 24 working hours for your request to be met.

For information, call Public Works at 463-7034.

A few rules regarding the public right-of-way

Basketball stands:

To ensure the safety of our youngsters and pedestrians, it is strictly prohibited to place or install a stationary or moveable basketball stand on the sidewalk or at a distance of less than three metres from the road.



Traffic in parks: It is prohibited to drive on public property with vehicles or machinery to access another property, unless a permit is obtained from the Town Planning, Permits

and Inspection Department. A security deposit is required.

Hydro-Québec right-of-way: It is prohibited to encroach in any way whatsoever on Hydro-Québec's right-of-way, whether by planting vegetation, landscaping, installing game equipment, etc.

Storage: For security reasons, it is strictly prohibited to place or leave construction or demolition materials, machinery, waste of any type, mounds of earth, stone, bricks or concrete, or containers, in any borough streets, laneways, alleys, avenues, public lands, public spaces, through roads, sidewalks and parks.

Where and when to dispose of your garbage?

Household garbage

We wish to remind you that it is prohibited to put your garbage out in the street before 8 p.m. on Tuesday evening for the Wednesday collection. Household furniture, mattresses and appliances will be picked up on the same day. For information, call Public Works at 463-7034.

Recycling materials

Curbside recycling pick-up takes place on Fridays. If Friday is a holiday, pick-up is usually postponed to the following week.

Construction materials

Brossard citizens may dispose of their construction materials in a practical and environmentally friendly way by dropping them off at Éco-centre Matrec-Brossard, located at 8005 Grande Allée Boulevard, southeast of Highway 30.

For the Éco-centre Matrec-Brossard's schedule, please call 462-0503.

Hazardous household waste

Does your home or garden shed contain hazardous household products that you no longer need? If so, bring them along to the depot, located at the borough shops, 3800 Matte Boulevard.

From now until the end of the year, the depot will be open from 9 a.m. to 1 p.m., on the following dates:

- in August: 7 and 21
- in September: 11 and 25
- in October: 2, 16 and 30

Remember that pesticides, chemical products and car batteries must be transported in airtight containers and be clearly identified.

As this service is offered free-of-charge to borough residents, they must present proof of residency to access the depot (driver's licence, car registration papers, tax bill or lease).

For information, call Public Works, 463-7034.



Vacant lots



The owners of vacant lots are obliged to maintain them regularly (grass cutting and waste removal). This maintenance work is compulsory at least three times a year: before June 1, before July 31 and before September 15.

Lawn mowing

Lawn mowing is only allowed between 7 a.m. and 9 p.m. from Monday to Saturday, and from 10 a.m. to 5 p.m. on Sundays.

Outdoor fireplaces and open fires

It is prohibited to build or install an outdoor fireplace on private property throughout the entire borough. Open fires are also prohibited.

Barbecues

No coal- or gas-fuelled portable equipment for roasting or grilling may be used inside a building. Outdoors, this type of equipment must be installed more than 600 mm (24 in) from any opening in a building, such as a window or door. It must be placed on a non-combustible material and be at a distance of at least 500 mm (20 in) from any combustible materials.

Propane gas cylinders may not be stored inside buildings, garages, or even outdoor sheds.

Make sure that the use of your barbecue does not pose any risk of fire and that the smoke it gives off does not bother your neighbours.

Thank you for your cooperation.

For information, call 463-7038.

Heat pumps

Any new heat pump installations for homes or swimming pools along the side of a home must be located at least 3 metres from the lateral property line.

We also wish to remind you that the maximum permissible noise level from a heat pump at the property line is 50 dB(A). Heat pumps must not be visible from the public roadway, or must be hidden by a visual screen of some sort. This rule also applies to swimming pool filtration systems.

Brossard at a glance

Welcome to new residents

Are you a new resident of the Borough of Brossard? Looking for information about recreational activities, garbage collection, office hours, etc.? Simply contact Resident Services by calling 463-7100, extension 5215, or by e-mail, at information.brossard@ville.longueuil.qc.ca.

We will be pleased to answer all of your questions.

Fête nationale du Québec and Canada Day: offices closed

All borough offices, including the library and the desk of the Recreation and Community Development Department, will be closed on Thursday, June 24, the Fête nationale du Québec, and Thursday, July 1, Canada Day.

Municipal taxes 2004

Last instalment due on August 4.

The Gala de l'action bénévole

On May 22, Brossard's borough council welcomed the many volunteers from organizations accredited by the Recreation and Community Development Department, to the 9th edition of the *Gala de l'action bénévole* held at Michel-Normandin Arena.

The 750 guests witnessed the awarding of prizes and tributes to volunteering, by the borough administration. The evening continued with a show by the group *Jab Jab*, whose lively performance was reminiscent of the atmosphere and rhythms of traditional Caribbean and West Indian festivities. The event wound up with dancing.

The *Gala de l'action bénévole* is an opportunity for members of the borough council to acknowledge their appreciation of volunteers for the work they do and their invaluable contribution to the quality of life in our community.

Thank you to all our volunteers!

The Aumont Gardens are taking life

The community garden project at Aumont Park is now a reality. The parcels of land available were quickly claimed and gardeners are already hard at work.

This project is the result of close cooperation between *Les loisirs du secteur « A » de Brossard* (L.S.A.B) and the borough of Brossard.

Recreation, Culture and Community life

Come out and enjoy the water!

The borough's swimming pools and outdoor wading pools are now open. A telephone recording at each of the pools gives the schedule when the pool is open:

- **Aster Pool** **445-9856**
(access via Manon and Milan Boulevard)
- **Champlain Pool** **923-7027**
(access via Therrien and Champlain Park)
- **Marie-Victorin Pool** **923-6660**
(access via Pothier, Provencher and Victorin Park)
- **Roger Pool** **923-6657**
(access via Robert and Roger Park)
- **St-Alphonse Pool** **445-7629**
(access via Athènes)
- **Vanier Pool** **445-7627**
(access via Bréard and Vanier Park)

Public swim periods are also offered at the indoor pools at Antoine-Brossard and Pierre-Brosseau high schools.

It is possible to obtain an individual or family membership for the summer season or to purchase tickets on a one-by-one basis. Children under the age of 6 are admitted free of charge.

Children ages 7 and under must be accompanied by an adult; children under the age of 5 must be accompanied by an adult in the water. Life jackets are available.

In all cases, swimming caps are required. Happy swimming, everyone!

For information, contact École Aquajoue at **463-7137**.

Ensuring safety in private pools

Private swimming pools must be equipped with the following safety equipment:

- an insulated, non-conductive pole at least 30 cm (12 inches) in length located halfway along the width or diameter of the pool;
- a life buoy attached to a cable that is at least as long as the pool width;
- a first-aid kit that is readily accessible at all times;
- a lighting system if the pool is used after sunset.

Borough by-laws also require that all swimming pools must be closed in by a fence that completely surrounds the perimeter of the space within which the pool is built or installed. The fence must be at least 1.2 metres from the edge of the pool and designed so that it cannot be climbed or scaled. The maximum distance allowed between the bottom of the fence and the ground is 5 cm. In the case of above-ground pools, the fence may be replaced by a hedge that is dense enough that it cannot be penetrated anywhere or at any time of the year by anyone.

The height of the fence or hedge may not be less than 1.2 m. However, this standard does not apply to above-ground pools equipped with a patio that is on level with the outside edge of the pool: the patio must be equipped with a fence that is at least 1 metre in height.

Any door accessing the fenced-in area where the pool is located must be equipped with a closing and automatic locking device that keeps the door securely fastened at all times.

Moreover, the filtration system of above-ground pools must be located, or must be arranged in such a way that it cannot be climbed or scaled to access the pool.

Preventing accidents

Never let a child play in or around a pool without adult surveillance. If you have to be absent, even for a second, ask another adult to replace you or block access to the pool.

Remember that floating objects left in a pool attract young children.

Information session offered by the Red Cross

The Red Cross offers the owners of residential pools a free information session on ways to prevent drowning and ways to assist someone who is having trouble in the water. This session is offered in private homes for groups of 10 to 15 people, including children.

For information, call **1-800-592-7649**.

Have a good summer!

The fall 2004 *Loisard* delivered on August 4 and 5

If you do not receive your copy of the *Loisard*, you can pick one up as of Friday, August 6, by going to the desk of the Recreation, Culture and Community Development Department or the borough library. In any case, we ask that you let us know at 463-7100, extension 5210, so that we can follow up with our distributor.

Library

Poetry contest: the winners have been chosen



From left to right: Rasha Al Hashimi, Aparna Bhat and Melanie de Andrades. Tracy Malette was absent when the photo was taken.

Congratulations to the winners of the teen poetry contest organized as part of the *Festival de littérature de la Montérégie*: Rasha Al Hashimi (Secondary 2) and Tracy Malette (Secondary 4) on the French side; Aparna Bhat (Secondary 3) and Melanie de Andrades (Secondary 4) on the English side. Each winner received a gift certificate from Librairie Renaud-Bray and a book of poetry.

The jury had to make its selection from more than 100 poems. On the French side, the jury consisted of three writers: Anne-Marie Aubin, Louise de Gonzague Pelletier and Josée Quimet. The English jury consisted of Beth Saint-Martin, teacher, and Caroline Souaid, writer.

We wish to thank the members of the jury and Librairie Renaud-Bray!

Loan procedures during the summer

Until Friday, September 3, the loan period will be extended to four weeks. The number of loan items allowed remains the same: 10 documents from the regular collection, and 3 documents from the paying collection (records, books, CDs).

The CD festival will also be back this summer: the cost of borrowing a CD (green label) is \$1 instead of \$1.50.

Loisir, culture et vie communautaire

Les camps de jour... pour vivre un été exceptionnel !



La diversité des camps de jour offerts cet été a de quoi satisfaire tous les goûts : des camps à caractère culturel, sociorécréatif, sportif et de plein air et des camps spécialement pour les adolescents. Quelques places sont encore disponibles dans certains de ces camps. Hâtez-vous, car les inscriptions sont traitées sur la base du « premier arrivé, premier servi » !

Pour renseignements : 463-7132

Venez jouer dans l'eau !

Les piscines et pataugeoires extérieures de l'arrondissement sont maintenant ouvertes. À chacune des piscines, un message téléphonique vous indique l'horaire d'ouverture :

- **Piscine Aster** 445-9856
(accès par Manon et par le boulevard Milan)
- **Piscine Champlain** 923-7027
(accès par Therrien et par le parc Champlain)
- **Piscine Marie-Victorin** . . . 923-6660
(accès par Pothier, par Provencher et par le parc Victorin)
- **Piscine Roger** 923-6657
(accès par Robert et par le parc Roger)
- **Piscine St-Alphonse** 445-7629
(accès par Athènes)
- **Piscine Vanier** 445-7627
(accès par Bréard et par le parc Vanier)

Des périodes de bain libre sont également offertes aux piscines intérieures des écoles secondaires Antoine-Brossard et Pierre-Brosseau.

Il est possible de se procurer un abonnement individuel ou familial pour la période estivale ou d'acheter des billets à l'unité. Les enfants de moins de 6 ans sont admis gratuitement.

Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte; dans le cas d'un enfant de 5 ans ou moins, l'adulte doit être dans l'eau avec l'enfant. Des ceintures de sauvetage sont disponibles.

Dans tous les cas, le bonnet de bain est obligatoire. Bonne baignade à tous !

Pour renseignements, communiquez avec l'École Aquajoue au 463-7137.

Des spectacles en plein air pour toute la famille

À la terrasse de l'hôtel de ville
7855, avenue de San-Francisco

En cas de pluie : au Centre socioculturel, 7905, avenue de San-Francisco

Apportez votre chaise ou votre couverture.

ENTRÉE LIBRE

■ Le 8 juillet à 19 h 30
Yousy Barbara

■ Le 15 juillet à 19 h 30
Monique Jutras

■ Le 22 juillet à 19 h 30
Fredo le magicien

■ Le 29 juillet à 19 h 30
Chico Band

■ Le 5 août à 19 h 30
Intakto

■ Le 12 août à 19 h 30
Les oui-oui chéris

Pour plus de renseignements,
consultez les pages 7 à 10 du cahier institutionnel.

Deux expositions à voir cet été

Au Hall des arts de l'hôtel de ville, 2001, boulevard de Rome

■ Jusqu'au 9 juillet
Denise Boissonneault, 1
techniques mixtes
Matière à réflexions

■ Du 16 juillet au 27 août
Micheline Caillé, aquarelle 2
Vernissage, le vendredi 16 juillet à 19 h 30

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h

Pour renseignements : 463-7100, poste 5218



La Halte des artistes

De retour au parc Radisson

Pour la deuxième année consécutive, le parc Radisson fait place aux artistes. Des artistes peintres s'y donnent en effet rendez-vous tous les vendredis jusqu'au 13 août de 10 h à 16 h. En cas de pluie, vous pourrez les voir travailler à l'intérieur du chalet du parc. Une occasion privilégiée d'assister à la création d'une œuvre !

Réalisée en collaboration avec le Service du loisir et du développement communautaire, la Halte des artistes est rendue possible grâce à l'initiative d'artistes locaux. Pour renseignements : 466-2840



Nicole Carrier, présidente de l'arrondissement, et Carole Nadeau, responsable du projet, entourées d'artistes au moment de l'ouverture qui a eu lieu le 4 juin.

Le Loisard automne 2004 distribué les 4 et 5 août prochain

Si vous ne recevez pas votre exemplaire, vous pourrez vous en procurer un à compter du vendredi 6 août, en vous présentant au comptoir du Service du loisir et du développement communautaire ou à la bibliothèque de l'arrondissement. Dans un tel cas, nous vous invitons à communiquer avec nous, au 463-7100, poste 5210, afin que nous puissions faire un suivi auprès de notre distributeur.

Ma piscine, je m'assure qu'elle est sécuritaire

Une piscine privée doit être pourvue de l'équipement de sauvetage suivant :

- une perche isolée non conductrice, d'une longueur supérieure d'au moins 30 cm (12 pouces) à la moitié de la largeur ou du diamètre de la piscine;
- une bouée de sauvetage attachée à un câble d'une longueur au moins égale à la largeur de la piscine;
- une trousse de premiers soins accessible en tout temps;
- un système d'éclairage si la piscine est utilisée après le coucher du soleil.

La réglementation de l'arrondissement exige également que toute piscine soit ceinturée d'une clôture qui ferme complètement le périmètre de l'espace à l'intérieur duquel elle est construite ou installée. La clôture doit être située à une distance minimale de 1,2 m du rebord de la piscine et conçue de façon à ce qu'il soit impossible d'y grimper ou de l'escalader. La distance maximale entre le bas de la clôture et le sol est de 5 cm. Dans le cas d'une piscine hors terre, la clôture peut être remplacée par une haie dont la densité est telle qu'elle ne peut être franchie en aucun point ni en aucun temps de l'année par quiconque.

La hauteur de la clôture ou de la haie ne peut être inférieure à 1,2 m. Toutefois, cette norme ne s'applique pas dans le cas d'une piscine hors terre munie d'un patio dont le niveau est égal au rebord extérieur de cette dernière : le patio devra être muni d'une clôture d'une hauteur minimale de 1 mètre.

Toute porte d'accès à l'espace clôturé où se situe la piscine doit être munie d'un dispositif de fermeture et de verrouillage automatique maintenant la porte solidement fermée en tout temps.

Par ailleurs, le système de filtration d'une piscine hors terre doit être localisé ou doit comporter un aménagement de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader pour accéder à la piscine.

Prévenez les accidents

Ne laissez jamais un enfant jouer dans la piscine ou aux alentours sans surveillance. Si vous devez vous absenter, même pour un très bref moment, demandez à un autre adulte de vous remplacer ou barrez-en l'accès.

Rappelez-vous que les objets flottants laissés dans la piscine attirent les jeunes enfants.

Session d'information offerte par la Croix-Rouge

La Croix-Rouge offre aux propriétaires de piscines résidentielles une session gratuite d'information sur la prévention de la noyade et la façon de venir en aide à une personne en détresse dans l'eau. Cette session est offerte à domicile pour des groupes de 10 à 15 personnes, incluant les enfants.

Pour renseignements : 1-800-592-7649

Bon été !